



SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD

AMI ASSURANCES S.A

SIEGE SOCIAL : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

MF : 845686 P/P/M/000 - IDENTIFIANT UNIQUE : 845686 P

LES RESOLUTIONS A ADOPTER PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 06 AOUT 2021 A 10h30

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard pris pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un total bilan de 409.782.070 DT et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 624.641 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition du conseil d'administration et après avoir pris connaissance du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et s'élevant à 624.641 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2020 :	624 641 DT ;
Résultats reportés antérieurs :	- 185 429 432 DT ; et
Résultats reportés :	- 184 804 791 DT.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin du mandat du cabinet GAC dont le gérant est monsieur Chiheb Ghanmi, à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet GAC, comme co-commissaire aux comptes de la société, pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2021, 2022 et 2023, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2023.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.